

Arrêté portant composition du jury relatif au concours externe pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe au titre de la session 2023

Le recteur de l'académie de Dijon

- Vu le code général de la fonction publique, livre III, titre II ;
- Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours.

ARRETE:

Article 1^{er} : nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe dans la branche d'activité professionnelle G, emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2023 :

Président du jury :

M. Thierry OBLIN, Directeur adjoint du Pôle Patrimoine auprès de l'Université de Bourgogne, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Membres du jury :

	PRENOM	NOM	LIEU D'AFFECTATION	QUALITÉ
Mme	Jessica	BONNET	Rectorat de l'Académie de Lyon	Représentante
Mme	Fabien	GRANGE	Rectorat de l'Académie de Dijon	Représentant
Mme	Sandrine	JADELOT-NALET	Université de Lorraine	Représentante
M.	Charly	KOENING	Université de Lorraine	Représentant
M.	Richard	LAINÉ	Université de Lorraine	Représentant
Mme	Maud	LEBRUN	Université de Lorraine	Représentante
M.	Damien	PRESUMEY	Rectorat de l'Académie de Dijon	Représentant
Mme	Sonia	RACOIS	Université de Franche Comté	Experte

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 05 juin 2023

Le recteur de l'académie de Dijon

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Caroline VAYROU

